

154, rue Célestin Linder
42780 VIOLAY
Tél. : 04.74.63.90.92
Fax : 04.74.63.95.30
Mél : mairie@violay.fr
Site : www.violay.fr

DECISION DU MAIRE

D. 2025.01

OBJET : Signature d'une modification de marché pour le lot n°3 relatif à la réhabilitation et la transformation d'un ancien corps de ferme en pôle enfance jeunesse

Le Maire de Violay,

VU, l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

VU, la délibération du Conseil Municipal en date du 18 novembre 2024 portant n°2024.09.01 qui autorise le maire à signer les avenants et les modifications de marchés n'excédant pas 15 % du marché initial dans le cadre du pôle enfance jeunesse.

CONSIDERANT qu'il est nécessaire dans le cadre des travaux de réaliser des tranchées pour les réseaux de chauffage ainsi que des percements dans les infrastructures. Cette prestation était initialement prévue dans le cadre du lot n°2 (Terrassement). Il a été convenu à la suite d'une réunion de chantier, en accord avec le Maître d'œuvre que cette prestation soit confiée à l'entreprise FUYATIER.

CONSIDERANT que, la société SAS FUYATIER titulaire du lot n°3 – Gros Œuvre cette prestation pour un montant de **2 175 € HT**.

CONSIDERANT enfin, que le montant initial pour le lot n°3 est de **288 147.10 € HT**.

DECIDE

Article 1 : d'accepter la modification de marché de **2 175 € HT** pour la réalisation de tranchées pour accueillir les réseaux de chauffage dans le cadre des travaux de réhabilitation du pôle enfance jeunesse. Le montant du marché pour lot n° 3 s'élève désormais à **290 322.10 HT**.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203341-20250205-D202501-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/02/2025
Publication : 06/02/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

Fait à Violay, le 05 février 2025,

Le Maire de Violay,
Véronique Chaverot.

